



Promesse d'embauche non tenue

Par Framboisechocolat

Bonjour,

En cdi depuis 21 ans, suite à un entretien d'embauche favorable, on me fait une promesse d'embauche unilatérale avec tout les éléments devant y figurer. Je démissionne, 2 jours avant la fin de mon préavis, l'entreprise m'annonce qu'à la suite de problème de santé, il ne me prenait plus et qu'il liquidait la société. Depuis aucune nouvelle malgré mes demandes de documents pour clarifier la situation. J'engage une procédure aux prud'hommes.

Après mon inscription à pôle emploi et un mois d'attente, on m'annonce que je n'ai pas le droit au chômage, vu la démission... Je leur ai envoyé la promesse d'embauche, ils me l'ont rejeté... Et ne la prennent pas en compte, au service indemnisation on me dit un coup que oui j'y est droit un coup que non, j'y aurai eu droit si j'avais commencé ce nouveau travail... Alors à quoi sert une promesse d'embauche ??? Quelqu'un peut me dire clairement ce qu'il en est... Et quelq'un a t il des textes de loi clairs... Merci à vous